

A

186

DQ14.1

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Péribonka par Hydro-Québec

Lac Saint-Jean

6211-03-066

Montréal, jeudi le 6 novembre 2003

Hydro-Québec
Direction principale – Projets de production
855, rue Sainte-Catherine Est, 15^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponses aux questions- (demande du 31 octobre 2003)

Voici les réponses aux questions demandées en date du 31 octobre 2003. Une réponse reste à venir.

- **Gestion du réservoir**

Il est mentionné dans l'étude d'impact que l'exploitation du réservoir serait près du niveau optimal de 244,0 m, sauf avant une forte crue, alors que le niveau pourrait être abaissé jusqu'à la cote minimale de 242,7 m, afin d'éviter un déversement (PR3, p. 7-15). Dans la réponse à une question ultérieure, il est prévu que le réservoir soit exploité au fil de l'eau à $244,0 \pm 0,2$ m en utilisant la centrale et/ou l'évacuateur de crues (DQ8.1, p. 2).

Hydro-Québec pourrait-elle présenter de façon concise les différentes contraintes de l'exploitation du réservoir et le mode de gestion retenu ?

Rappelons que le mode de gestion est au fil de l'eau et que l'on turbine toute l'eau qui arrive de la centrale de la Chute-des-Passes.

En règle générale, nous tentons de maintenir le niveau à $244 \pm 0,2$ m et ce, même lors du remplissage des réservoirs de tête de Péribonka et de Manouane. Il en est de même s'il y a un déversement à la centrale de la Chute-des-Passes. Il y a cependant une exception, soit lors d'une crue importante annoncée où à, ce moment, on pourrait décider de descendre le niveau à 242,7 m afin d'éviter de déverser.

Dans ses réponses aux autorités fédérales, Hydro-Québec précise que les écarts de 29 cm au confluent de la rivière Manouane correspondraient à une variation observée de débit de 98 m³/s, de 492 à 590 m³/s, en juillet 2002. Des variations journalières de 0,8 m pourraient être exceptionnellement observées aujourd'hui, qui passeraient à 1 m en conditions futures. Le promoteur peut-il fournir à la commission un tableau des écarts résultant de l'arrêt ou du démarrage de un, deux ou des trois groupes de la centrale, sur le modèle du tableau 7-10 de l'étude d'impact ?

Réponse à venir

Dans le rapport complémentaire de l'étude d'impact, Hydro-Québec précise que les variations de niveau consécutives à l'arrêt ou au démarrage d'un groupe se produiraient à la vitesse de 0,5 cm par minute et n'auraient pas d'effet pour une personne navigant en embarcation motorisée (PR5.1, p. 111). Ces changements pourraient-ils avoir des répercussions pour les canots et kayaks de passage dans la rivière Péribonka ?

Ces changements n'auraient pas plus de répercussions pour les canots et les kayaks que les embarcations motorisées, puisqu'ils arriveraient en général de la rivière Manouane pour emprunter la rivière Péribonka, en aval du barrage.

Les canots et les kayaks ne devraient pas normalement se retrouver près de la sortie du canal de fuite compte tenu que le courant va les éloigner et qu'il y aura du balisage ainsi que des panneaux d'information qui seront installés.

- Période de construction

À la page 20-4 de son étude d'impact, Hydro-Québec évalue la circulation annuelle supplémentaire sur le chemin de Chute-des-Passes à 90 000 allers-retours, qui comprendrait à parts égales des véhicules lourds et légers. Dans le document déposé DA17, le nombre de véhicules par mois oscille entre 900 et 1 200, soit un total annuel d'environ 13 000 véhicules ou 26 000 passages. Hydro-Québec peut-elle clarifier le nombre total de passages de véhicules, de véhicules lourds et de véhicules hors norme que son projet entraînerait ?

Vous trouverez en annexe le document de travail reflétant le nombre de passages de véhicules lourds et réguliers sur la route du Chemin-des-Passes, par période mensuelle d'octobre 2003 à décembre 2008. (voir le document en annexe)

Le tableau indique qu'un total de 42 000 allers-retours devraient se faire tout au cours de cette période. Notons que les 90 000 allers-retours inscrits dans l'étude d'impact correspondaient à une estimation faite à partir des données compilées à la guérite du projet de SM-3.

Pour les tronçons de route qui ne sont pas à la charge du MTQ, est-ce qu'Hydro-Québec envisage de compenser les municipalités pour leur remise à niveau à la suite de la réalisation du projet ?

Si pour les besoins du projet, on endommageait les routes d'une municipalité, elles seraient réparées à l'endroit du bris. En règle générale, les camions les plus lourds devraient circuler en dehors des municipalités, comme c'est le cas actuellement avec le camionnage de bois. De plus, signalons que notre transport est moins lourd que les camions de 150 tonnes.

Pouvez-vous déposer à la commission les recommandations du comité de maximisation des retombées économiques du projet SM3 ?

Il n'y a pas eu de recommandations du comité de maximisation des retombées économiques du projet SM-3.

Le comité de maximisation des retombées économiques a exercé un suivi continu sur le fractionnement de contrats. De nouvelles façons de faire ont été proposées par Hydro-Québec pour favoriser les retombées économiques régionales. C'est avec le comité de maximisation des retombées économiques qu'a été adoptée la clause de sous-traitance, qui par son succès, a été reconduite pour tous les projets suivants de nouvel aménagement, comme ceux de Toulouste, Manouane et Grand-Mère.

Pour le projet du nouvel aménagement hydroélectrique de la Péribonka, il y aura à la base un certain fractionnement, mais on compte adopter la clause de sous-traitance comme cela a été longuement expliqué en audiences.

Ligne et poste

Quelle serait l'emprise de la ligne à 161 kV prévue ?

L'emprise aurait une largeur maximale de 45 mètres en milieu boisé et de moindre largeur en milieux urbain et rural. Le calcul précis de l'emprise sera fait dans le cadre de l'étude d'avant-projet qui démarrera prochainement.

Chemin d'accès

Quelle est la faisabilité d'aménager le chemin d'accès permanent à partir du km 99 du chemin de Chute-des-Passes ?

La faisabilité technique existe mais ceci donnerait 40 Km de plus. Donc, il y aurait des coûts supplémentaires encourus pour la construction ainsi que pour l'entretien sur les 40 Km supplémentaires.

Quels sont les coûts et la durée de construction de la variante optimisée de l'accès permanent à la centrale (DA 49)? Quelle répercussion cette variante aurait-elle sur le calendrier de projet?

Le coût de la solution avec un tunnel d'accès à la centrale qui débiterait au kilomètre 3 +600 du chemin d'accès serait sensiblement le même que celui de la solution de l'avant-projet, soit de 5,5 millions \$.

L'ajout de 300 mètres de tunnel entraînera une durée additionnelle de 3 mois de travaux par rapport à la variante de surface, soit de 79 jours plus les 3 mois. (voir le document déposé DA 40)

Pour que cela n'affecte pas l'échéancier global du projet, nous devancerons d'un mois l'exécution des travaux de construction de l'accès permanent (août 2004 au lieu de septembre 2004) et nous utiliserons 2 mois de la marge de manœuvre de réalisation de la centrale.

Veuillez agréer, Madame Gélinas, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Pépin pour
Patrick Arnaud

c.c. M. Richard Boudreau

Centrale de la Péribonka

Nombre de travailleurs en transit sur la route Chemin des Passes

Nombre de véhicules en transit sur la route Chemin des Passes

Année	Mois	Population Pointe Mensuelle	Entrée le	Sortie le	Véhicules	Véhicules	Voyages camion	Nombre	
			dimanche soir	vendredi soir	dimanche soir	vendredi soir	transport lourd	de déplacement	
			Autobus 85%	Autobus 85%	Véhicule 15 %	Véhicule 15 %	selon MTQ	par semaine	par mois
			50 % autobus 25p 50 % autobus 40p	50 % autobus 25p 50 % autobus 40p	2 p / vehicule	2 p / vehicule			
2003	Octobre	28	1	1	2	2	10	16	68
	Novembre	27	1	1	2	2	10	16	67
	Décembre	28	1	1	2	2	10	16	68
									0
2004	Janvier	34	1	1	3	3	10	17	74
	Février	39	1	1	3	3	10	18	78
	Mars	195	5	5	15	15	100	140	606
	Avril	230	6	6	17	17	125	172	746
	Mai	281	8	8	21	21	125	183	791
	Juin	373	10	10	28	28	100	177	764
	Juillet	404	11	11	30	30	100	183	792
	Août	425	12	12	32	32	100	187	811
	Septembre	369	10	10	28	28	125	201	869
	Octobre	396	11	11	30	30	65	146	633
	Novembre	402	11	11	30	30	65	148	639
	Décembre	405	11	11	30	30	50	133	576
									0
2005	Janvier	452	12	12	34	34	60	153	662
	Février	572	16	16	43	43	60	177	768
	Mars	640	18	18	48	48	60	191	829
	Avril	746	21	21	56	56	60	213	923
	Mai	681	19	19	51	51	100	240	1 038
	Juin	636	18	18	48	48	125	256	1 106
	Juillet	639	18	18	48	48	150	281	1 217
	Août	569	16	16	43	43	150	267	1 155
	Septembre	604	17	17	45	45	150	274	1 186
	Octobre	601	17	17	45	45	150	273	1 184
	Novembre	601	17	17	45	45	60	183	794
	Décembre	730	20	20	55	55	60	210	909
									0
2006	Janvier	739	20	20	55	55	60	212	917
	Février	742	20	20	56	56	60	212	919
	Mars	840	23	23	63	63	60	232	1 006
	Avril	770	21	21	58	58	60	218	944
	Mai	796	22	22	60	60	60	223	967
	Juin	824	23	23	62	62	100	269	1 165
	Juillet	905	25	25	68	68	100	286	1 237
	Août	748	21	21	56	56	100	254	1 098
	Septembre	703	19	19	53	53	150	294	1 274
	Octobre	661	18	18	50	50	150	286	1 237
	Novembre	573	16	16	43	43	150	268	1 159
	Décembre	648	18	18	49	49	100	233	1 009
									0
2007	Janvier	669	18	18	50	50	100	237	1 028
	Février	617	17	17	46	46	100	227	981
	Mars	669	18	18	50	50	100	237	1 028
	Avril	762	21	21	57	57	100	256	1 110
	Mai	956	26	26	72	72	100	296	1 283
	Juin	932	26	26	70	70	100	291	1 261
	Juillet	927	26	26	70	70	100	290	1 257
	Août	861	24	24	65	65	100	277	1 198
	Septembre	838	23	23	63	63	100	272	1 178
	Octobre	870	24	24	65	65	100	279	1 206
	Novembre	397	11	11	30	30	50	131	569
	Décembre	288	8	8	22	22	50	109	472
									0
2008	Janvier	293	8	8	22	22	25	85	369
	Février	277	8	8	21	21	25	82	354
	Mars	290	8	8	22	22	100	160	691
	Avril	292	8	8	22	22	100	160	693
	Mai	329	9	9	25	25	100	168	725
	Juin	342	9	9	26	26	50	120	520
	Juillet	77	2	2	6	6	50	66	285
	Août	60	2	2	5	5	50	62	270
	Septembre	58	2	2	4	4	50	62	268
	Octobre	54	1	1	4	4	25	36	156
	Novembre	51	1	1	4	4	25	35	154
	Décembre	51	1	1	4	4	25	35	154

TOTAL 11 431 49 496